

COMMUNE DE SEPMEs
Place de l'Église
37800

Tél. : 02 47 65 44 66
Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2022-09-03

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M.BASECQ Samuel, Mme DELORME Manon, Mme LANGLOIS Barbara, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,
Mme BILLY Justine, M.BARILLET Gaby, M. DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, Mme VERNAT Virginie,
M. CHOLLET Yohan, Mme REZEAU Cindy

Absents excusés :

M. DAGUET Alain, adjoint. M. RAGUIN Charles,

Mme Barbara LANGLOIS, a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12
Date de convocation : 2 novembre 2022



OBJET : MISE A JOUR DE LA CONVENTION DU RPI

Madame le Maire indique que la convention déterminant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal « ESVES ET MANSE » des Communes de Sepmes, Marcé-sur-Esves et Draché date du 29 mars 2011. La convention est aujourd'hui obsolète

Madame le Maire présente le projet de mise à jour approuvé par les membres de la commission du RPI.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de convention présentée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer le document qui sera joint à la présente délibération.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Barbara LANGLOIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 15 novembre 2022 et publié le 15 novembre 2022

À SEPMEs, le 15 novembre 2022
Le Maire,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État